

NL/EG

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE AMPERE (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 11 mai 2022, pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Ampère par la société CAPOCCI – 33/39 boulevard Robert Schuman – 93190 Livry Gargan, agissant pour le compte de la SADEV 94 – 31 rue Anatole France – 94306 Vincennes Cedex (démolition),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Ampère au droit des n°s 15/17/21** jusqu'au **30 août 2022 à 19 heures :**

- **Neutralisation de la circulation piétonne :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation des places de stationnement** pour l'installation d'une emprise de chantier,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

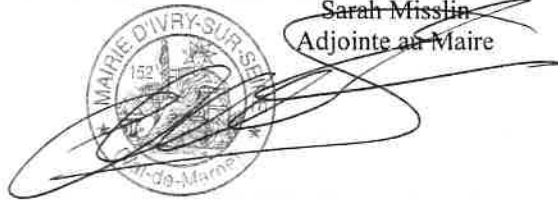
AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société CAPOCCI – 33/39 boulevard Robert Schuman – 93190 Livry Gargan.

FAIT EN MAIRIE, LE 28 JUL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
et par délégation

~~Sarah Misslin  
Adjointe au Maire~~



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR ivry94.fr  
LE 29 JUL. 2022